

L'ACCOMPAGNEMENT A L'EXTERIEUR DU DOMICILE **Bertrand BESSE SAIGE**

vice-président chargé du secteur handicap à l'ADMR d'Indre et Loire

Je voudrais remercier le Docteur Boulongne et Madame Bret d'organiser ce rendez-vous devenu incontournable pour nous les personnes handicapées, et de donner l'occasion aux acteurs de terrain de s'exprimer par ce forum.

Je jouerai donc le rôle de celui qui pousse notre communauté dans ses retranchements.

Notre société a mis en place, d'une façon timide, l'aide à domicile des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Trop peu d'auxiliaires de vie pour les personnes handicapées, 1864 pour toute la France, et pas de système similaire pour les personnes âgées dépendantes, même si la prestation spécifique dépendance tente d'apporter une première réponse. Ce constat pousse enfin le gouvernement à développer ces services, comme Monsieur Jospin s'y est engagé devant le conseil économique et social. Réjouissons-nous ! mais plus largement cela nous commande de mettre en place une multitude de service qu'il faut faire venir au domicile afin de préserver l'autonomie, développer la capacité d'initiative et d'insertion dans la vie sociale.

C'est pourquoi, mon propos, aujourd'hui est d'attirer votre attention sur un service complémentaire et indissociable de la vie à domicile, et sans lequel la vie n'est pas possible, je veux parler de l'accompagnement à l'extérieur du domicile à pied ou en voiture. En effet l'aide à la mobilité est au cœur de nos préoccupations. Pouvoir se déplacer facilement hors de chez soi, c'est conserver une vie sociale et relationnelle épanouissante, maîtriser son environnement et les actes de la vie au quotidien, décider librement de son emploi du temps et de ses activités, pouvoir aller à son travail ou participer à la vie associative et culturelle. Vous me direz que ces déplacements peuvent être assurés par les aides à domicile, mais dans la réalité se posent 4 obstacles :

Le premier est le refus de beaucoup d'association de le réaliser,
le deuxième la lourdeur administrative car les assurances demandent une autorisation spécifique du coordinateur du service à chaque déplacement en voiture,
le troisième nous démontre que les plannings des aides à domicile sont pleins et qu'il faut programmer sa sortie 8 jours à l'avance, ce qui à l'heure d'Internet paraît bien moyenâgeux.
et
le quatrième obstacle auquel personne n'aura pensé sauf vous, c'est la non-accessibilité des véhicules des aides à domicile aux personnes en fauteuil.

Un rapide constat sur l'existant vous démontre qu'en terme de transport pour les personnes à mobilité réduite, les grandes villes sont couvertes par des services, mais que les zones semi-urbaine ou rurale ne le sont pas. Un constat encore moins élogieux nous montre qu'en terme d'accompagnement à pied et en voiture adaptée seules quelques expériences ont bien du mal à survivre sur le territoire.

Car l'enjeu se situe bien dans le cadre d'une discrimination à l'égard d'une minorité qui n'utilise pas le même type de transport que le corps social en général.

Prenons l'expérience que nous menons avec l'ADMR d'Indre & Loire. Notre département est de 600 000 habitants, soit 1 % du territoire, 300 000 habitent l'agglomération de Tours et 300 000 sont en zone rurale ou dans des petites villes de 10 à 15 000 habitants. Le secteur urbain est couvert par le service de transport du G.I.P.H. mais les 50 % de la population restante ne profitent d'aucun service : la SNCF n'est pas adaptée, les cars non plus, ni les quelques bus des petites villes pour les personnes âgées.

L'année dernière la grande maison de retraite d'Amboise me demandait si je pouvais leur trouver un véhicule aménagé pour emmener les personnes âgées à un dîner organisé à la salle des fêtes du théâtre. J'ai cru un court instant habiter le Saël. Quelques jours plus tard, je rencontrais un jeune homme de 22 ans avec une paraplégie qui venait de trouver du travail à Tours, 25 km, et qui ne pouvait pas conduire.

On lui proposait une note de taxi de 7 000 F par mois alors qu'il était embauché à 6 200. Il a prit finalement un C.E.S. à Amboise à 2 600 F. Un autre me disait que lorsqu'il faisait appel aux taxis adaptés de Tours cela lui coûtait 400 F aller/ retour pour 50 km soit le même prix que Tours-Paris en T.G.V. aller/retour 440 km.

Devant ce trouble je calculais que mon foyer fiscal, modeste, participait pour 45 000 F en T.V.A. et taxes d'habitation. De quelle façon les services publics de transport me renvoyaient-ils ma contribution ?

Les besoins étant identifiés je m'aperçus que sur un rayon de 15 km habitaient 70 000 personnes, soit l'équivalent de l'agglomération de Blois, qu'il y vivaient 5 700 personnes âgées de plus de 75 ans et 1 100 personnes à mobilité réduite dont 800 en fauteuil. En faisant la proportionnelle avec l'activité du G.I.P.H. transport de Tours nous pourrions intervenir auprès de 20 personnes par jour.

Nous souhaitons donc d'ici septembre mettre en place ce service d'accompagnement puisque la loi du 29 janvier 1996 et les circulaires du 6 août 1996 et du 30 mai 1997 nous y autorise dans le cadre d'une association d'aide à domicile qui possède l'agrément qualité, car l'aide à la mobilité rentre dans le champ de l'agrément, dit la loi, et "dans ce cas cette prestation participe de l'assistance aux personnes âgées de plus de 70 ans, aux personnes handicapées ou dépendantes, en ce qu'elle favorise le maintien à domicile".

Nous avons donc engagé un ancien auxiliaire de vie qui possède une expérience de transport en commun afin d'organiser l'achat d'une Renault Kangou adaptée pour recevoir une personne en fauteuil et 3 places assises. Notre objectif est de proposer aux personnes âgées de plus de 70 ans ou aux personnes handicapées un accompagnement individuel :

pour tous les déplacements à pied ou en voiture : courses accompagnées, et visites touristiques avec la possibilité de former un groupe de 3 ou 4 personnes.

pour les démarches administratives et médicales

pour tous les trajets quotidiens et professionnels

mais également pour les petits dépannages et bricolages car cette activité pour être pérenne manque de volume d'activité et pourra de façon naturelle se marier avec l'accompagnement.

Le prix du service sera de 58 F de l'heure tout compris et de 28 F la demi-heure.

La force de ce projet réside dans une clientèle de réseau qui appartient déjà à notre service d'aide à domicile ADMR, une prise en charge de l'investissement grâce, je l'espère, résultat fin juin, à la Fondation Vivendi pour 100 000 F et à la Fondation de France pour 60 000 F, une aide au salaire pendant 5 ans par la région centre dans le cadre des créations d'emploi des services de proximité qui nous permettra un monté en charge progressive de la clientèle. Et je l'espère un relais rapide de la subvention d'état d'un ½ poste d'auxiliaire de vie avec les créations en 2001.

Je pense que nous avons, avec ces services d'accompagnement individuel un chantier national, en zone urbaine et rurale, et qu'il est temps de s'en soucier pour rendre possible la vie à domicile.

L'A.D.M.R. d'Indre & Loire a créé 700 emplois ces 8 dernières années comme font d'autres organismes de service de proximité.

Nous sommes des "start up de l'économie solidaire", nous créons des richesses, nous faisons circuler l'argent qui dort, ce qui relance l'activité et la croissance en profitant à Tous. Les chemins détournés et plus largement, la contrainte, la nécessité de se dépasser nous poussent vers plus de créativité.

Permettez-moi de terminer par un clin d'œil :

Si Alexander Graham Bell ne s'était pas passionné pour l'invention d'un appareil pour les sourds, il n'aurait pas inventé le téléphone et l'état ne s'apprêterait pas à encaisser les 130 milliards des concessions de la téléphonie mobile.

Alors dans un même élan vers le progrès, nous développerons l'accompagnement à l'extérieur du domicile, peut-être avec un peu de l'argent de l'état ?